

ce projet et dit que la nécessité du certificat d'études s'impose. Très souvent, des chefs d'atelier et des marchands de Québec se rendent au Patronage et demandent un certificat attestant que tel ou tel enfant, qui désire entrer chez eux comme apprenti ou commis, a suivi avec succès le cours d'études de cette maison.

M. l'inspecteur LIPPENS est également en faveur de cette innovation, mais craint que sa mise à exécution soit assez difficile. D'abord, MM. les curés, qui ont beaucoup d'occupations, accepteront-ils la présidence du Bureau paroissial ? Dans le cas négatif, qu'y aura-t-il à faire ? Est-il possible d'arriver à un genre d'examen sérieux et uniforme ? Il ajoute que le certificat d'études est volontaire en Belgique et qu'il y produit d'excellents résultats.

M. MAGNAN répond que la réalisation de ce projet lui semble très facile. Il est bien certain que MM. les curés accepteraient avec plaisir la présidence des Bureaux ; le contraire serait très surprenant. L'époque de l'examen offrirait aux pasteurs des paroisses une excellente occasion de connaître intimement la partie la plus intéressante de leur troupeau. D'ailleurs, la loi dont il est question n'est désirable qu'en autant que Nos SS. les évêques l'approuveront et l'aideront de toutes leurs forces. Quant à l'uniformité de l'examen, il sera facile de l'obtenir, car les questions destinées aux candidats seront préparées par un comité nommées à cette fin et envoyées aux différents Bureaux de la province.

M. l'abbé G. GAGNON, curé de Saint-Luc trouve l'idée admirable. Il ne prétend pas parler au nom de ses confrères, mais il est d'avis que tous les curés verraient avec plaisir la création d'une semblable loi. Cette mesure lui paraît très opportune et absolument moralisatrice. Elle porterait la jeunesse à étudier, et lorsque la jeunesse travaille elle s'ennoblit. Le jour où un Bureau sera établi dans sa paroisse, il lui accordera aide et protection.

M. l'inspecteur BOUCHARD croit le projet très praticable. Cette amélioration relèverait considérablement le niveau de l'enseignement primaire dans la province.

MM. J. Létourneau et N. Tremblay parlent aussi en faveur de la mesure.

M. l'abbé LASFARGUES traite ensuite, de main de maître, le sujet suivant : *La discipline à l'école*. Voici les grandes lignes de l'instructive conférence de M. le Supérieur du Patronage :

I, NATURE DE LA DISCIPLINE : *bon ordre, discipline matérielle, discipline morale*. — La discipline matérielle comprend ; le silence, la bonne tenue, la soumission, l'observation des règlements et usages. — La discipline morale ou bon esprit comprend : l'affection, le respect, la confiance.

II, IMPORTANCE DE LA DISCIPLINE : *au point de vue de l'enseignement, au point de vue de la formation morale*.

III, MOYENS D'OBTENIR LA DISCIPLINE : *Observations préliminaires* — "Quand la discipline manque, c'est la faute du maître." — *Moyens* : 1^o Aptitudes, vocation, 2^o Affection, 3^o Possession de soi-même, 4^o Préparation des classes, 5^o Développer le sentiment du devoir.

Chacun des points ci-dessus indiqués fut développé avec beaucoup de clarté. Le conférencier parla le langage de l'expérience à la lumière des véritables principes pédagogiques (1).

Séance de l'après-midi.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. J. Ahern.

Le secrétaire accuse réception, au nom de l'Association, des ouvrages suivants :

Histoire du Canada (nouvelle édition)

(1) Nos lecteurs apprendront avec plaisir que ce travail sera publié en entier dans l'*Enseignement primaire*.